



Vous pouvez nous déclarer la fin du détachement d'un salarié en France :

- Directement sur notre site Cibtp-cooperatives.fr depuis votre Espace sécurisé – Menu Mes salariés > Mon personnel
- Ou via ce formulaire complété, à nous retourner par mail – Rubrique « Nous contacter » sur notre site, ou par courrier à Congés Intempéries BTP-Caisse nationale des Coopératives du réseau Congés Intempéries du BTP, 88 rue de Courcelles 75008 PARIS

EMPLOYEUR

Raison sociale
de l'entreprise

Numéro
Adhérent

RENSEIGNEMENTS SALARIÉ EN FIN DE DÉTACHEMENT

Nom (nom marital)

Nom de jeune fille

Prénom(s)

Date de naissance

Pays ou département de naissance

Nationalité

Adresse du salarié

Code postal

Ville

CODE MÉTIER

CODE QUALIFICATION

PÉRIODE DE TRAVAIL EN FRANCE DU

TEMPS RÉALISÉS SUR LA PÉRIODE

Si OUVRIER : nombre entier d'heures.
Si IAC, ETAM : nombre entier de mois et de jours.

☐ OUVRIER ☒ OU ☐ IAC, ETAM

Travail payé

Accident de travail

Accident de trajet

Maladie professionnelle

Maternité / Adoption

Intempéries indemnisées

Maladie non professionnelle

Chômage partiel

Autres absences

HORAIRE
DU SALARIÉ

heures

☐ Mensuel
☐ Hebdomadaire

RÉMUNÉRATION DE BASE DU SALARIÉ

Si OUVRIER : taux horaire moyen
Si IAC, ETAM : salaire mensuel

SALAIRE TOTAL BRUT ACQUIS AU COURS DE LA PÉRIODE

Non compris : indemnités de sécurité sociale, maladie professionnelle ou non, accident du travail, de trajet, intempéries.

MONTANT
DES INDEMNITÉS
INTEMPÉRIES

DATE DE FIN DE DÉTACHEMENT

Fait à



ATTENTION : toutes les informations demandées sont indispensables à la délivrance du certificat et sont de la responsabilité de l'entreprise ; elles ne pourront pas faire l'objet de corrections sur la DSNA.

Cachet et signature

Les données à caractère personnel collectées font l'objet d'un traitement par la caisse dans le but d'assurer la gestion des régimes congés payés et/ou chômage intempéries. Ces données sont conservées pendant la durée de votre affiliation, sans préjudice des obligations particulières de conservation ou des délais de prescription. Pour connaître vos droits sur ces traitements, suivez le lien Cibtp-cooperatives.fr/entreprise/pdp.